



DOSSIER D'INSCRIPTION - ASCMHB SAISON 2021-2022

Démarche

Renouvellement de licence	Création de licence
Le joueur (la joueuse) a déjà été licencié au moins une fois dans un club de handball	Le joueur (la joueuse) n'a jamais été licencié(e) dans un club de handball auparavant
<ol style="list-style-type: none"> 1. Demande auprès de votre entraîneur, de Guillaume Catinaud (catinaud.guillaume@gmail.com) ou Christophe Villard (c.villard@ascannesmandelieuhand.fr) d'envoyer le lien internet pour réaliser votre réinscription (Informations nécessaires : Nom / Prénom / Date naissance) 2. Vous remplissez le dossier via le lien reçu par mail (cf. dossier à fournir) 3. Vous devez ensuite retourner le dossier COMPLET à votre entraîneur ou lors des permanences. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Demande auprès de votre entraîneur, de Guillaume Catinaud (catinaud.guillaume@gmail.com) ou Christophe Villard (c.villard@ascannesmandelieuhand.fr) d'un dossier d'inscription. 2. Remplissez et complétez le dossier (cf. dossier à fournir) 3. Vous devez ensuite retourner le dossier COMPLET à votre entraîneur ou lors des permanences.
<p><u>Attention</u> : Nous n'accepterons que les dossiers complets Le dossier sera traité par le club et vous recevrez une confirmation par mail une fois la validation de la licence effective.</p>	

Permanences

Dates permanences	
Vendredi 3 Septembre Mardi 7 Septembre Jeudi 9 Septembre Vendredi 10 Septembre	Mardi 14 Septembre Jeudi 16 Septembre Vendredi 17 Septembre Vendredi 24 Septembre
Horaires : 15H00 -18H00	

Lieu permanences :

**Gymnase Olympie
Avenue des anciens combattants
06210 Mandelieu la Napoule.**

Dossier à fournir

Renouvellement de licence	Création de licence
Le joueur (la joueuse) a déjà été licencié au moins une fois dans un club de handball	Le joueur (la joueuse) n'a jamais été licencié(e) dans un club de handball auparavant
<ul style="list-style-type: none"> • Dossier à remplir en ligne contenant : <ul style="list-style-type: none"> ○ Mentions obligatoires : Email, taille, latéralité, téléphone ○ Certificat médical ou questionnaire santé (feuille 2) pour les mineurs ○ Attestation d'honorabilité (pour les majeurs) ○ Autorisation parentale (pour les mineurs) ○ Photocopie pièce d'identité ○ Photo d'identité • Pour les mineurs, dossier COMPLET à déposer à l'entraîneur ou aux permanences : (Dossier complet : bordereau 2021-2022 + pièces ci-dessus) • Paiement en intégralité (Chèque au nom de l'AS Cannes Mandelieu handball, fractionnement possible) 	<ul style="list-style-type: none"> • Bordereau de licence (Mention obligatoires : Email, taille, latéralité) • Certificat médical (bordereau ou FFHB) • Photocopie pièce d'identité (Carte d'identité, Passeport) • Photo d'identité • Attestation d'honorabilité (pour les majeurs) • Autorisation parentale (pour les mineurs) • Paiement en intégralité (Chèque au nom de l'AS Cannes Mandelieu handball, fractionnement possible)

Tarifs

Cotisation*				
	Cotisation 2021-2022	Part Ligue / FFHB / Comité 2021-2022	Valeur dotation (prix public)	Tarif pour les personnes licenciées en 2020-2021 à l'ASCMHB
Seniors (2004 et avant)	240€	50€	130€	205€
-19 (2003 / 2004)				
-17 (2005/2006)		34€		
-15 (2007/2008)				
-13 (2009/2010)	200€			170€
-11 (2011/2012)		22€		
-9 (2013/2014/2015)	150€			130€
Ecole de handball (2016/2017/2018)	125€	18€	60€	110€
Loisirs		40.50€	10€	

* : Licence, assurance et dotation incluses

Le paiement doit être réalisé en intégralité au moment de l'inscription. Celui peut être fractionné en plusieurs chèques (ils doivent être remis au moment de l'inscription et seront encaissés aux dates demandées par l'adhérent).

Les chèques doivent-êtré libellés au nom de l'AS Cannes Mandelieu handball.

Pass' Sport (voir explication ci-dessous) : Pour les parents bénéficiant du Pass'sport, ils doivent le transmettre avec le dossier d'inscription. Les parents pourront ensuite déduire du montant de la cotisation à régler le prix du pass'sport.

Par exemple : J'inscris mon enfant qui est né en 2011. Le prix initial de la licence est de 150€. Je possède le pass'sport (50€) et je l'ajoute au dossier, je n'ai donc plus qu'à régler 100€.

Dotation

Senior à -9	T-shirt club, short, maillot, ballon
Ecole de handball	T-shirt club, short, maillot
Loisirs	T-shirt club

Pass'Sport

Le *Pass'Sport* est une aide versée par l'État pour la prise d'une licence ou d'une adhésion d'un jeune de 6 à 18 ans auprès d'un club sportif pour la saison 2021-2022. Elle permet de réduire le coût de la licence ou de l'adhésion que l'on doit payer en s'inscrivant. L'aide est de 50 € par enfant. Peuvent en bénéficier : les enfants de 6 à 18 ans dont les familles perçoivent :

- l'allocation de rentrée scolaire ;
- l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) ;
- l'allocation aux adultes handicapés (AAH) pour les 16-18 ans émancipés.

Si vous êtes concerné, vous recevrez par courrier le Pass'Sport dans la seconde moitié du mois d'août 2021.

Plus d'informations sur les liens suivants :

<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14916>

<https://www.sports.gouv.fr/pratiques-sportives/sports-pour-tous/pass-sport/article/et-s-il-te-reste-des-questions>

Pass sanitaire

Afin d'accéder aux ERP (gymnases), les licenciés et leurs proches (parents) devront être munis d'un pass sanitaire selon les conditions suivantes :

- **Majeurs :** Pour pouvoir accéder aux ERP (gymnases) les personnes doivent-être munis d'un pass sanitaire (Vaccin ou test antigénique de moins 72H)
- **Mineurs (12/17ans) :** Ils peuvent accéder aux ERP jusqu'au 30 septembre sans pass sanitaire. au-delà ils devront également avoir un pass sanitaire. Pour les parents, la règle ci-dessus s'applique.
- **Mineurs (-12ans) :** Pas de pass sanitaire obligatoire

Si de son côté le club ne respecte pas les obligations liées au pass sanitaire, des créneaux d'entraînement pourront lui être supprimés, voir l'accès aux gymnases interdit ! Les entraîneurs auront en charge de vérifier à l'entrée des gymnases la validité des pass sanitaires et seront en droit de refuser l'entrée aux personnes ne respectant pas les obligations.

Plus d'informations, sur les liens suivants :

<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15110?xtor=EPR-141>

<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15121>